

# Synthèse de la réunion CCAS du 16 juillet 2018

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2018.**

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Demande de soutien financier.**

☞ Le Président déclare que, finalement, il n'y a pas de demande de soutien financier à présenter.

- **Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion 86.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion a adressé au CCAS un projet d'avenant afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de Gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1er janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitons pas accepter les nouvelles conditions financières ;

- que cet avenant a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG86 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite en cours jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir ;
- que l'évolution de la réglementation en matière de retraite, et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Point sur les agents.**

☞ Rappel des départs à la retraite : 3 agents en 2018.

☞ Rappel des fins de mise en disponibilité pour convenances personnelles (durée maximale 10 ans) : 5 départs en 2018.

- **Présentation de la FNATH, par M. Laurent MAUPETIT, Délégué administrateur.**

La FNATH, Fédération Nationale d'Aide aux Accidentés de la Vie, quel que soit votre handicap, vous donne son aide juridique pour faire valoir tous vos droits et vous défendre en matière de maladies professionnelles, de maladies autres entraînant une incapacité de travail ou une inaptitude partielle ou totale (dépression, cancer etc), accidents de travail, accident de la vie (de la route, domicile, médical etc), handicaps etc.

Pour tout renseignement, il convient de se rapprocher de la permanence de la section d'Availles-Limouzine / L'Isle-Jourdain, au 05 49 48 76 47 (M. Yves PAILLER).

- **Questions diverses.**

Néant.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 12 h 15.